

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, sur convocation adressée le 20 janvier 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, Pierre GIGOU, François GOBLET, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jean-Paul HUET (suppléant de Joël FAUQUET), Jacky HULINE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Josette MOUTON, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE

Pouvoirs : de Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Philippe FORGE à Patrick LAGE, Marie-Paule DOS REIS à Philippe SCHMIT, Richard PEPIN à Hervé BUISSON, Véronique THIBOUST à Marie-Anne CHENESSEAU, Jérôme MEUNIER à Pierrette SALMON, Olivier DANIEL à Michelle ELLEAUME, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Sylvie GAREL à Christine DAMAS, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Excusé : Vincent CARNIS

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Michèle CAT, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 44

DELIBERATION N°2026-07

FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CERNAY CONCERNANT L'ABRIS BUS ET LES TRAVAUX DE LA SACRISTIE

Par délibération du 05 juin 2025, le conseil municipal de Cernay sollicite deux fonds de concours à la Communauté de Communes au sujet des opérations suivantes :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	%
Abri bus	824,16 €	Commune de Cernay	412,08 €	50,00
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de concours)	412,08 €	50,00
TOTAL	824,16 €	TOTAL	824,16 €	100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260126-DELIB2026-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026 Page 1/2

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	%
Travaux de la sacristie	2 288,00 €	Commune de Cernay	1 859,00 €	81,25
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de concours)	429,00 €	18,75
TOTAL	2 288,00 €	TOTAL	2 288,00 €	100

Il est proposé de verser un fonds de concours à la commune de Cernay pour les opérations mentionnées ci-dessus, dans la limite de 50% du reste à charge pour la commune sur ces opérations soit un montant total maximum de 841,08 € pour les opérations visées.

La commune devra assurer, par quelque moyen que ce soit, la publicité de l'aide financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

En effet, il est rappelé dans le Règlement d'attribution des Fonds de concours à l'article 6 la disposition suivante : « *En contrepartie de la participation financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, les communes devront mentionner de façon explicite la participation de la CCEBP au financement du projet sur tous les supports papier ou numériques que la commune met en œuvre, en apposant le logo de la CCEBP lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération* ».

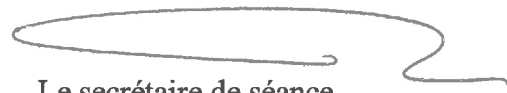
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder deux fonds de concours pour les opérations présentées dans les tableaux ci-dessus au profit de la commune de Cernay et pour un montant maximum cumulé de 841,08 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes en rapport avec cette affaire

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



Le secrétaire de séance

Martial LOCHON

